



Aywaille, le 23 octobre 2020

## Communication N°3

### Le mot de la Directrice

Chers Parents,

Dès ce 26 octobre, les écoles doivent passer progressivement **en code orange** avant une pleine entrée en vigueur de celui-ci le 12 novembre. Le protocole en application dès lundi dans notre école vous est expliqué ci-dessous (dans le respect de la circulaire 7797). Vous constaterez peu de changements car nos mesures sanitaires étaient déjà plus strictes que celles imposées par le code jaune. Par précaution, certaines mesures seront aussi plus fortes que celles imposées (par ex., pour les activités extra-muros).

Comme c'est le cas dans tous les secteurs, de plus en plus de membres de notre personnel sont écartés par leurs médecins (mesures préventives). Comme vous pouvez vous en douter, c'est toute l'organisation de notre école qui en est impactée et les remplaçants se font rares en période de pénurie.

Dans ce contexte compliqué, nous restons malgré tout motivés à tout mettre en place pour assurer l'accueil de nos élèves dans les meilleures conditions possibles, tant au niveau de l'encadrement que des mesures sanitaires !

Evidemment, nous vous demandons de continuer à assumer votre part de responsabilité : **ne nous confiez pas votre enfant s'il est malade ou s'il vit sous le toit d'un COVID, et prévenez-nous ! En cas de mise en quarantaine, ne remettez votre enfant que sur accord du médecin !**

**Mais surtout, s'il n'y a pas de raison d'éloigner votre enfant, mettez-le bien à l'école !**

A ceux qui se posent des questions sur le niveau de présence du virus au sein de l'école, je tiens à vous rassurer : si un enfant ou enseignant de la classe de votre enfant est positif, nous vous en informons. Nous sommes en contact étroit avec le PSE (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole) et, à l'heure de clôturer ce mot, la situation sanitaire n'est pas critique et est sous contrôle.

P. CRUTZEN, Directrice

#### 1. Règles sanitaires en vigueur dès ce 26 octobre

**-Présence de tiers à l'école** : limitée au nécessaire (fonctionnement de l'école, réalisation du projet pédagogique et suivi du parcours des élèves), dans le respect des mesures de sécurité.

**-Activités extra-muros** : possibles après vérification de l'application d'un protocole sanitaire strict par la structure d'accueil.

- Nous prenons la décision de supprimer toutes les excursions jusqu'à nouvel ordre. Seules les activités dans l'environnement proche de l'école seront autorisées (bois, parc, ...)

**-Activités de groupe à l'école :** Entre adultes, seules les réunions indispensables peuvent se tenir en présentiel.

- La réunion de parents prévue en novembre est annulée. Pour les parents d'élèves pour lesquels un entretien s'avère nécessaire, un contact téléphonique ou numérique sera proposé. Si cela s'avère impossible, une rencontre sur rendez-vous sera fixée, dans le respect des mesures de sécurité qui s'appliquent dans la société.
- Aywaille : Le « Christmas Concert » (concert de Noël) du 11 décembre 2020 ne pourra être organisé dans sa forme traditionnelle.

**-Utilisation des cantines :** Regroupement des élèves en groupes-classes au sein de la cantine. Repas chauds autorisés.

**-Cours de récréation :** Utilisation normale. Les élèves sont autorisés à utiliser les jeux extérieurs à condition qu'ils se lavent les mains avant et après avoir joué.

**-Psychomotricité (maternelle) :** Fonctionnement normal

**-Activités sportives :** Les activités en plein air doivent être privilégiées, dans la mesure du possible.

**-Piscine :** Maintenu, dans le respect des protocoles sport (géré par l'Agisca d'Aywaille)

**-Hygiène des mains :** Renforcée

**-Distance sociale et masques buccaux :**

\*En maternelle : Le masque est porté lors des contacts entre adultes.

\*En primaire :

°Les élèves ne portent pas le masque

°Les adultes portent le masque à l'intérieur

°Les adultes portent le masque à l'extérieur quand la distance physique ne peut être respectée

→ Dans notre école, nous imposons le port du masque à tous les adultes à l'extérieur.

°La distance sociale doit être respectée le plus possible entre adultes et enfants, mais n'est pas toujours possible. Les enseignants portent le masque quand la distance ne peut être respectée.

**-Gestion des entrées et des sorties :** Les parents déposent et récupèrent les enfants à l'entrée de l'école.

## **2. Annulation de repas chauds**

Pour rappel, toute annulation d'un repas chaud doit être faite par téléphone avant midi la veille. Si votre enfant est absent de longue durée, vous devez quand même nous prévenir (les certificats sont gérés par les titulaires ; les repas par le secrétariat).

Nous nous chargeons d'annuler les repas des élèves dont les classes viendraient à fermer.